

La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

Si, malgré tous nos conseils, un accident survient, voici par ordre chronologique les mesures à prendre.

- 1 Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident.
- 2 Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 3 Alertez en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

N'oubliez pas:

ne touchez pas les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol.

Ref. Enedis: Doc-555 - Conception Réalisation: Misjéris Communication - Juillet 2016

Électricité Prudence

Gardons nos distances



Enedis et RTE mettent tout en œuvre pour renforcer la sécurité électrique aux abords des ouvrages électriques.

Pour votre sécurité, restez vigilants, n'approchez jamais ces sources électriques. **La bonne distance, c'est la prudence !**

Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- les transformateurs et les postes électriques,
- les lignes aériennes et souterraines,
- les coffrets électriques.

Pour toute information complémentaire, consultez electricite-prudence.fr ou rendez-vous sur enedis.fr et rte-france.com

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte
Réseau de transport d'électricité

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte
Réseau de transport d'électricité